



COMPTE RENDU ANALYTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 15/09/2026 à 9H00

AFFICHÉ
LE 23/09/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quinze du mois de septembre, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du 6 août 2026, s'est réuni sous la présidence de Mme Laetitia DOSNE, Vice-Présidente du CCAS.

Étaient présents :

Madame Laetitia DOSNE, Vice-Présidente
Madame Isabelle ALTAYRAC, Vice-Présidente Déléguée
Madame Djamila HERRY-BOURAS
Monsieur Thierry DOSNE
Mme Maylis CANCE
Monsieur François BARRIERE

Étaient représentés :

Madame Marie JUIDIAS, représentée par Mme Laetitia DOSNE
Mme Sabine FERRUCCI, représentée par Mme Isabelle ALTAYRAC

Étaient Excusés/Absents :

Monsieur Olivier GALZI, Président du CCAS.
Madame Maryline CROYET
Mme Carol ISOUARD

Secrétaire de séance :

* * * *

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 9H00 par Madame Laetitia DOSNE, Vice-Présidente du CCAS.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30/06/2026

PAS DE COMMISSION PERMANENTE POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2026

SECOURS D'URGENCE - DU 17/06/2026 AU 20/08/2026 –

- 15 SECOURS D'URGENCE DE 40 € POUR UN MONTANT TOTAL DE 600 €

DELIBERATIONS CADRES : CONVENTIONS SIGNEES

Délib. n° 2025_76- INCLUSION SOCIALE SERVICE Accompagnement Global : Demande de subvention dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de Vaucluse et France Travail pour le financement du déploiement de l'accompagnement Global pour l'année 2026 – **Autorisation à signer**

La convention a pour objet de préciser les conditions de coopération à la mise en œuvre de l'accompagnement global entre le Département de Vaucluse, France Travail et le CCAS. Montant de la subvention pour l'année 2026 : **90 000 €** à raison de 3 ETP de travailleurs sociaux dédiés à l'accompagnement global, pour un accompagnement maximum de 360 demandeurs d'emploi en file active, bénéficiaires du RSA ou non.

Délib. N° 2025_106 - ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITE - CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL : Délibération cadre de partenariat entre l'Espace Jeunesse du Centre Social et Culturel Espace Pluriel (CCAS) et les associations/institutions partenaires, dans le cadre de ses missions d'animation jeunesse, d'accompagnement à la scolarité, de prévention et d'accompagnement des jeunes du territoire de vie et autorisation de signature des conventions à venir.

Convention de prestation entre le CCAS d'Avignon et l'association La Portée de Tous – Animation d'activités musicales à l'Espace Pluriel

La convention organise l'intervention de l'association La Portée de Tous pour l'animation d'activités musicales à destination des adhérents de l'Espace Pluriel, comprenant des cours de piano pour les enfants et un orchestre collectif intergénérationnel. Elle définit les modalités d'organisation de ces activités, les engagements réciproques des parties ainsi que les conditions financières de la prestation pour l'année 2026-2027. Montant : **5 186.25 € TTC**

Convention de partenariat entre le CCAS d'Avignon et La Garance Scène nationale de Cavaillon – Ateliers « C'est pas du luxe » 2026



La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le CCAS d'Avignon – Centre Social et Culturel Espace Pluriel – et La Garance – Scène nationale de Cavaillon, dans le cadre de l'organisation des ateliers de pratique artistique préparatoires au festival « **C'est pas du luxe** » 2026. Le projet consiste en l'organisation de **huit ateliers de pratique artistique**, d'une durée de deux heures chacun, animés par Marina Gomes ou un(e) danseur(euse) de sa compagnie. Ces ateliers réuniront des participants issus de plusieurs structures partenaires afin de constituer un groupe d'environ quinze personnes. Ils auront pour objectif de préparer une restitution artistique collective présentée dans le cadre du festival. La convention est conclue à titre **gratuit**.

Convention de prestation entre le CCAS d'Avignon et l'association Génération Sports – Animation d'ateliers de danse urbaine à l'Espace Pluriel

La convention organise l'intervention de l'association Génération Sports pour l'animation d'ateliers hebdomadaires de danse urbaine destinés aux enfants et aux jeunes adhérents de l'Espace Pluriel. Elle définit les modalités d'organisation de l'activité, les engagements réciproques des parties ainsi que les conditions financières de la prestation pour l'année 2025-2026. Montant : **1 400 €**

Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Avignon et le Foyer Socio-Educatif (FSE) du Collège Anselme Mathieu – Projet Comédie Musicale 2027

La convention autorise la mise à disposition à titre **gratuit** du gymnase de l'Espace Pluriel et ponctuellement de la cuisine collective, au profit du Foyer Socio-Educatif du collège Anselme Mathieu afin d'y organiser des cours de danse, des répétitions du projet « Comédie Musicale 2027 ». Elle définit les conditions d'occupation des locaux ainsi que les engagements réciproques des parties.

Délib. N° 2026_14 ATP - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL : Modalités de partenariat entre le service Animation Collective Familles (ACF) du Centre Social et Culturel Espace Pluriel et les partenaires associatifs, institutionnels ou prestataires, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions collectives répondant aux besoins identifiés sur le territoire Sud Rocade (Rocade – Barbière).
Délibération cadre et autorisation de signature des conventions à venir.

Convention de prestation entre le CCAS d'Avignon et UFOLEP Vaucluse – Animation de séances de gym d'entretien au Centre Social et Culturel Espace Pluriel

La convention organise l'intervention de l'UFOLEP Vaucluse pour l'animation de séances hebdomadaires de gym d'entretien destinées aux usagers adultes du Centre Social et Culturel Espace Pluriel. Elle définit les modalités de mise en œuvre de cette activité physique, les engagements réciproques des parties ainsi que les conditions financières et d'organisation de la prestation pour l'année 2026-2027. Montant : **1 975.97 € TTC**

Convention de prestation entre le CCAS d'Avignon et l'association AVENIR 84 – Animation d'ateliers numériques à destination des usagers de l'Espace Pluriel

La convention organise l'intervention de l'association Avenir 84 afin d'animer les ateliers numériques hebdomadaires à destination des adhérents de l'Espace Pluriel, en particulier des seniors. Elle définit les modalités d'organisation de ces ateliers, les engagements réciproques des parties ainsi que les conditions financières de la prestation pour l'année 2026-2027. Montant : **1 350 €**

Convention d'occupation des locaux entre le CCAS d'Avignon et l'Espace Social et Culturel de la Croix des Oiseaux – Mise à disposition de salles pour des ateliers sociolinguistiques

La convention organise la mise à disposition, à titre **gratuit**, de locaux de l'Espace Pluriel au bénéfice de l'Espace Social et Culturel de la Croix des Oiseaux afin d'y organiser des ateliers sociolinguistiques destinés aux habitants des quartiers Sud Rodeo. Elle définit les conditions d'occupation des locaux ainsi que les engagements réciproques des parties dans le cadre de ce partenariat en faveur de l'inclusion sociale et de l'apprentissage de la langue française.

Délib. n° 2026_61 - DIRECTION GENERALE GRANDIR ENSEMBLE - PETITE ENFANCE - Délibération portant approbation du cadre d'intervention du CCAS en matière de Petite Enfance, de soutien à la parentalité et de réussite éducative – Autorisation de signature des conventions courantes d'exécution

Convention de prestation entre le CCAS d'Avignon et l'Opéra du Grand Avignon – Ateliers crèche Farfantello

La convention a pour objet d'organiser l'intervention d'une professionnelle de l'Opéra qui viendra sur la structure de la crèche Farfantello à titre **gracieux** pour l'organisation d'ateliers afin de faire découvrir aux enfants le chant lyrique dans le cadre d'un éveil culturel et artistique. Les ateliers auront lieu deux fois par mois le mardi ou mercredi matin. L'activité sera proposée à trois groupes, de 9h15 à 9h45, de 10h à 10h30 et de 10h45 à 11h15, composés d'une douzaine d'enfants de la crèche collective et familiale et du RPE. Un roulement sera établi afin que tous les enfants puissent bénéficier des ateliers.

Convention de prestation entre le CCAS d'Avignon et l'association Les Petites Choses – Ateliers de développement des compétences parentales et d'éveil sensoriel dans les LAEP

La convention organise l'intervention de l'association Les Petites Choses au sein des trois LAEP du CCAS afin d'animer des ateliers d'éveil sensoriel à destination des enfants de 18 à 36 mois accompagnés de leurs parents. Quinze séances sont programmées sur l'année 2026-2027 afin de soutenir les compétences parentales et de favoriser les interactions parents-enfants dans une démarche d'éveil et de développement. Montant : **2 250 €**

Convention de partenariat entre le CCAS d'Avignon et l'association Les Chansons de Lily – Atelier d'éveil musical au sein des LAEP

La convention prévoit l'intervention de l'association Les Chansons de Lily dans les LAEP du CCAS afin de proposer des ateliers d'éveil musical et culturel aux jeunes enfants accompagnés de leurs parents. Les interventions, adaptées à l'âge des enfants, favorisent la découverte de la musique, des instruments et du chant dans le cadre des actions de soutien à la parentalité conduites par le CCAS. Montant : **1 520 €**

Convention de mise à disposition des locaux entre le CCAS d'Avignon et l'association groupe SOS Solidarités – Formation de secouriste du travail au Château de la Barbière

La convention organise la mise à disposition, à titre **gratuit**, d'une salle au Château de la Barbière au profit de l'association Groupe SOS Solidarités afin d'y organiser une formation de secouriste du travail destinée à ses salariés. Elle définit les conditions d'occupation des locaux ainsi que les engagements réciproques des parties en matière de sécurité d'assurance et d'utilisation des équipements.

Convention annuelle d'Animation Globale et Coordination entre le CCAS d'Avignon et le Département de Vaucluse – Centre Social Espace Pluriel

La convention définit les conditions dans lesquelles le département de Vaucluse apporte son soutien financier à la mission d'Animation Globale et Coordination du Centre Social Espace Pluriel. Elle précise les engagements du CCAS en matière de mise en œuvre du projet social, de suivi, d'évaluation et de communication, ainsi que les modalités de versement de la participation départementale pour l'année 2026.
Montant : **16 000 €**

Convention de partenariat entre le CCAS et Grand Delta Habitat – Contrat de Ville – Soutien aux actions d'animation et de lien social de l'Espace Pluriel

La convention définit les conditions dans lesquelles Grand Delta Habitat apporte un soutien financier au CCAS d'Avignon pour la mise en œuvre d'actions d'animation, de développement du lien social, de vivre ensemble et d'insertion au bénéfice des habitants, notamment des résidents seniors, dans le cadre du Contrat de Ville et du dispositif d'abattement de la TFPB en QPV pour l'année 2026. La participation maximale du bailleur est fixée à **7000 €**.

DELIBERATIONS

Délib. n° 2026_68 **ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITE**: Approbation des termes de la convention annuelle d'Animation Globale et de Coordination (AGC) conclue entre le Département de Vaucluse et le CCAS d'Avignon – Année 2026.

Dand le cadre de la convention-cadre relative à la fonction d'Animation Globale et de Coordination des centres sociaux conclus entre l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse, le Département de Vaucluse et la Fédération des Centres Sociaux de Vaucluse, attribution d'une participation financière par le Département de Vaucluse d'un montant de 16 000 €. Approbation de la convention.

ADOPTÉE

Délib. N°2026_ 69 **FINANCES** : Approbation du guide de la commande publique du CCAS d'Avignon (version 2026).

Actualisation complète du guide interne des achats du CCAS :

- **Mise en conformité des pratiques internes avec le Code de la commande publique,**

- 
- Prise en compte des évolutions réglementaires récentes, notamment en matière de seuils,
 - Renfort de la lisibilité et l'accessibilité des procédures pour les services,
 - Sécurisation juridique des pratiques d'achat du CCAS,
 - Intégration des orientations en matière d'achats responsables et de mutualisation avec la Ville d'Avignon dans le cadre du CPOM.

Le guide de la commande publique constitue un document de référence interne destiné à encadrer l'ensemble des achats du CCAS, depuis la définition du besoin jusqu'à l'exécution du marché.

Il a pour objectif de sensibiliser les agents aux enjeux de la commande publique et aux risques juridiques associés.

Il constitue un document interne d'organisation des achats. Afin de garantir son adaptation aux évolutions réglementaires et à l'organisation des services, il pourra être actualisé lorsque ces modifications ne remettent pas en cause les principes généraux qu'il fixe. Approbation du guide.

ADOPTÉE

Délib. N°2026_ 70 FINANCES : Admission en non-valeur des produits irrécouvrables sur l'exercice 2026.

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Comptable Public Responsable du Service de Gestion Comptable d'Avignon a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par le budget principal du CCAS d'Avignon sur des débiteurs dont l'insolvabilité, la disparition ou l'absence de perspective de recouvrement sont établies.

- la liste n° 6411890433, pour un montant de 78,30 € ;
- la liste n° 7940662133, pour un montant de 7 359,93 € dont 6 968,33 € sont proposés à l'admission en non-valeur, les créances d'un montant de 391,60 € n'étant pas proposées à l'admission afin de permettre la reprise des poursuites par le comptable public ;
- la liste n° 8047083933, pour un montant de 172,60 €.

Accepte l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 7 219,23 €.

ADOPTÉE

Délib. n° 2026_71 GRANDIR ENSEMBLE – SERVICE PETITE ENFANCE : Conventions de partenariat avec le Conseil Départemental de Vaucluse et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse (Caf) dans le cadre du dispositif « Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP) année 2026 – autorisation de signature et approbation.

Par délibération antérieure, le Centre Communal d'Action Sociale d'Avignon a adhéré au dispositif « Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP), porté conjointement par les Caisses d'Allocations Familiales et les Départements, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des



parents éloignés de l'activité professionnelle en levant les freins liés aux modes de garde des jeunes enfants.

A la suite de sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2022, le Service Petite Enfance du CCAS d'Avignon a obtenu la labellisation de huit places AVIP réparties au sein de onze établissements d'accueil du jeune enfant municipaux ainsi que de la crèche familiale gérés par le CCAS. Au regard des résultats obtenus et de l'intérêt du dispositif pour les familles accompagnées, ce partenariat est reconduit pour l'année 2026.

- Le Conseil départemental de Vaucluse attribue au CCAS une participation financière de 8.000 euros.
- La Caisse d'Allocations familiale de Vaucluse attribue une participation financière de 28.000 euros, répartie entre le financement des huit places labellisées, et celui du poste de référent AVIP.

Autorisation de signature des conventions.

ADOPTÉE

Délib. n° 2026_72 GRANDIR ENSEMBLE – SERVICE PETITE ENFANCE : Convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse (CAF) dans le cadre du dispositif « Fonds de Modernisation des Eaje » (FME) année 2026 – autorisation de signature.

Vu la notification d'aide d'investissement attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse au titre du « Fonds de Modernisation des Eaje » (FME), pour les travaux de réhabilitation des crèches gérées par le CCAS : isolation de façades, sol, toitures, menuiseries ; climatisation, sécurisation, relamping et aménagements extérieurs.

Cette aide d'un montant de 387.093 € TTC est subordonnée à la signature d'une convention entre la Caf de Vaucluse et le CCAS d'Avignon. Autorisation de signer la convention.

ADOPTÉE

Délib. n° 2026_73 GRANDIR ENSEMBLE – POLE DE REUSSITE EDUCATIVE : Autorisation de signature de la convention annuelle avec l'Etat relative au financement du Programme de Réussite Éducative (PRE) dans le cadre de la « Cité éducative » - Année 2026.

Une convention annuelle est proposée par l'État (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vaucluse) relative au financement du Pôle de Réussite éducative (PRE) dans le cadre de la Cité éducative. Le CCAS d'Avignon assure la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative au bénéfice des enfants et des familles du territoire.

L'État attribue au CCAS une subvention de 61 200 € destinée à financer le renforcement du Programme de Réussite Educative par le recrutement de trois référents de parcours supplémentaires afin d'augmenter le nombre d'accompagnements individuels ; Autorisation de signer la convention.

ADOPTÉE

Délib. n° 2026_74 **INCLUSION SOCIALE** : Projet de demande de subvention et de convention de partenariat avec le Conseil Départemental de Vaucluse et France Travail pour le cofinancement du Département 84 et Fonds solidarité Européen (FSE+) du déploiement de l'Accompagnement Global pour l'année 2027 – Autorisation à signer.

Le CCAS d'Avignon a signé une convention de partenariat tripartite avec le département du Vaucluse et France Travail visant l'accompagnement social des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et bénéficiaires d'un accompagnement soutenu vers l'emploi, dit « accompagnement global ». Ainsi qu'une convention de financement avec le FSE+.

En 2026, le CCAS d'Avignon a obtenu le renouvellement pour une année de sa convention de partenariat et de financement avec le département du Vaucluse et le FSE+.

Pour l'année 2027, il est proposé d'autoriser l'instruction d'une demande d'avenant pour financement à la convention auprès du FSE+ et la demande de subvention pour renouvellement annuel de la convention tripartite auprès du Conseil Départemental de Vaucluse et de France Travail.

La recette prévisionnelle, d'un montant de 90 000 euros du CD84 et de 113 543.91€ du FSE+ conformément aux recettes enregistrées en 2026, correspondant à 3 ETP affectés à cette action. Autorisation à signer la demande d'un avenant et l'avenant à la convention de financement auprès du FSE+, à signer la demande de subvention et la convention qui en découle avec le Conseil Départemental de Vaucluse et France Travail pour le financement de l'accompagnement social de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un accompagnement Global pour l'année 2027. Autorisation de signatures.

ADOPTÉE

Délib. n° 2026_75 **INCLUSION SOCIALE – SERVICE DOMICILIATION** : Délibération cadre appui financier de l'État dans la mise en œuvre de la domiciliation des personnes sans domicile stable par la mise en place d'actions d'aller vers. Autorisation de signature d'une convention avec la DDETS et des conventions avec les partenaires sur des démarches d'aller vers les publics. Autorisation de demande de subvention pour l'année 2027.

Dans le cadre de la convention avec l'Etat pour le soutien au financement du service obligatoire de domiciliation le CCAS d'Avignon perçoit une subvention de 37 500€ de l'Etat afin de le soutenir dans ses missions. Cette convention prévoit la mise en place d'actions « d'aller vers » les personnes marginalisées et précaires en conventionnant avec plusieurs partenaires du domaine de la précarité .

Dans le cadre de l'engagement du CCAS auprès des avignonnais (aises) les plus précaires, une aide alimentaire est apportée depuis plusieurs années à HAS pour ses bénéficiaires accueillis à la halte de nuit.



Le CCAS d'Avignon a fait évoluer ses missions, conformément à son conventionnement avec l'Etat, en allant vers les personnes en grandes précarité ou marginalisées. Ce afin de faciliter l'accès à une domiciliation des personnes ayant un lien avéré avec la commune d'Avignon et dépourvue d'une adresse stable pour recevoir leur courrier et faire valoir leurs droits civiques et civils.

Il est proposé au Conseil d'Administration de conclure des conventions afin de fixer les modalités de ces partenariats :

- Avec les services de l'Etat, pour renouveler son appui dans la mission de domiciliation.
- Avec l'association Habitat Alternatif et Social (HAS) au sein de la « Halte de nuit », concernant la livraison de l'aide alimentaire destinée aux plus précaires et fragiles ainsi que la mise en place de permanences d'accueil pour un accès à la domiciliation au CCAS d'Avignon.
- Avec le groupe SOS au sein de l'accueil de jour « le passage » concernant la mise en place de permanences d'accueil pour un accès à la domiciliation au CCAS d'Avignon.
- Avec tout autre partenaire, acteurs de la veille sociale, concernant la mise en place de permanences d'accueil pour un accès à la domiciliation au CCAS d'Avignon.

Autorisation de demande de subvention pour l'année 2027 pour un montant de 37 500 € et de signature de conventions avec les partenaires répondant aux besoins du cadre d'intervention afin de réaliser, sans contrepartie financière, des permanences d'accueil de domiciliation et la livraison des repas au sein de ces structures. Autorisation de signatures.

ADOPTÉE

Délib. n° 2026_76 **INCLUSION SOCIALE** : Autorisation de signature – convention 2026 et demande de subvention 2027 entre le conseil départemental de Vaucluse et le CCAS d'Avignon pour la mise en place de la Commission Technique de Prévention des Expulsions (CTPE) ainsi que la réalisation de Diagnostics Sociaux et Financiers.

La convention vient indiquer les moyens mis à disposition du CCAS d'Avignon dans le cadre de la fiche action 2.3 du pacte local des solidarités conclus entre l'État et le département du Vaucluse.

L'action vise à la mise en place sur le territoire d'Avignon d'une Commission Technique de Prévention des Expulsions « CTPE territoriale ». Instance communale mensuelle émanant de la CCAPEX (*Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives*) départementale dans le traitement des signalements de situations en impayé locatif, engagé dans une procédure judiciaire d'expulsion domiciliaire. Ainsi que la réalisation de diagnostics sociaux et financiers à destination du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Avignon en préparation des audiences en assignation pour décision sur la résiliation du bail locatif. Également les diagnostics sociaux et financiers, dans la dernière étape de la procédure d'expulsion, à destination de la préfecture avant la réquisition de la force publique.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la signature de la convention 2026 qui fait

l'objet d'un versement annuel de 35 000 euros, d'autoriser l'instruction de la demande de subvention 2027 pour renouvellement annuel de la convention. Autorisation de signature.

ADOPTÉE

Délib. n° 2026_77 INCLUSION SOCIALE : Approbation de deux conventions entre la Ville d'Avignon et le CCAS d'Avignon relatives à la prévention des expulsions locatives et à l'accompagnement vers le logement des personnes domiciliées au CCAS - Autorisation de signature de la convention 2026 et demande de subvention 2027.

Dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord, le CCAS est impliqué depuis décembre 2020 dans une démarche de prévention des expulsions, renforcée en 2024 par une démarche d'aller vers les personnes domiciliées au CCAS d'Avignon se trouvant sans résidence stable sur la commune.

Le CCAS d'Avignon est conventionné par la ville, en co-financement avec l'État .

Pour l'année 2026, il est proposé d'approuver les deux projets de conventions annexés à la présente délibération et d'autoriser leur signature pour un montant prévisionnel total de 196 000 euros. Autorisation de signatures.

ADOPTÉE

Délib. N°2026_78 VILLE AMIE DES SENIORS – Lien Social : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux.

Le CCAS met à disposition de la Ville d'Avignon – Direction Animations Sports et Loisirs , à titre gracieux, la salle située au Foyer Restaurant La Livrée de Viviers – Rue Collège de La Croix à Avignon afin d'y organiser des cours de gymnastique adaptée destinés aux seniors. Du 08/09/2026 au 30/06/2027- Autorisation de signature de la convention.

ADOPTÉE

Délib. N°2026_79 – VILLE AMIE DES SENIORS – Lien Social – Autorisation de signature d'une convention de prestation avec l'association Passerelle Séniors Mobiles.

Dans le cadre de ses missions en faveur du maintien du lien social pour les publics Séniors, le CCAS d'Avignon souhaite proposer à ses usagers un transport quotidien de leur domicile aux foyers restaurants La Livrée de Viviers, 5 rue collège de la Croix et Château de la Barbière, 10 avenue du roi Soleil ainsi que sur des événements organisés dans le cadre du lien social. La convention a pour objet de définir l'offre de transport collectif organisé par l'association Passerelle auprès des usagers du CCAS.



L'association Passerelle est sollicitée par le service lien social du CCAS pour le transport quotidien de leur domicile aux foyers restaurants du château de la Barbière et de la Livrée pour une durée de 1 an reconductible tacitement pour une période maximum de 3 ans. L'enveloppe annuelle ne pourra dépasser 22 000 € - Autorisation de signature de la convention.

ADOPTÉE

Délib. N°2026_80 – VILLE AMIE DES SENIORS – CLIC Dotation de fonctionnement du CLIC avec le Département de Vaucluse et la Ville d'Avignon – Approbation des financements.

Depuis 2003, le Centre Local d'information et de Coordination gérontologique du Grand Avignon (CLIC Grand Avignon) est porté par le CCAS d'Avignon.

Le Conseil départemental, en sa qualité de responsable de la coordination gérontologique, fixe les modalités d'intervention des centres locaux d'information et de coordination du Vaucluse.

A ce titre, le Département missionne le CLIC Grand Avignon à poursuivre ses missions d'accueil, d'information et d'orientation des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et des professionnels médico sociaux du territoire.

Dans le cadre du CLIC, la Ville d'Avignon envisage l'attribution au Centre Communal d'Action Sociale d'attribuer une subvention d'un montant de 18 000 euros et le Conseil Départemental une subvention d'un montant de 18 185 € TTC – Soit un total de 36 185 €.

Le CLIC a également pour mission d'exercer une fonction d'observation et d'animation du territoire ainsi que de développer des actions de prévention. Autorisation de signer les conventions.

ADOPTÉE

Délib. N°2026_81 – VILLE AMIE DES SENIORS - CLIC – Autorisation de signature d'une convention relative à une mission d'enquête et de recueil de la parole des usagers du service public départemental de l'autonomie, qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Le Département souhaite confier aux CLIC une mission de recueil de la parole des usagers (personnes âgées, personnes en situation de handicap et aidants) dans le cadre de la mise en place du Service Public Départemental de l'Autonomie .

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la diffusion, au sein du territoire du CLIC Grand Avignon, d'un questionnaire destiné aux personnes âgées, personnes en situation d'handicap et leurs aidants résidant sur ce territoire, dans le cadre de la démarche initiée par le Département.

Il est précisé que la participation au questionnaire est libre et volontaire et que les informations recueillies seront utilisées exclusivement dans le cadre de l'étude sur le Service Public Départemental de l'Autonomie.

La contribution financière de la mission par dotation est de 6000 € annuel maximum. Autorisation de signature de la convention.

ADOPTÉE

Délib. N°2026_ 82 - DIR GENE – Autorisation de signature d’une convention de mise à disposition de locaux CCAS Avignon/ Association l’Etape à titre gracieux. Autorisation de signature.

Dans le cadre de sa mission d’espace de rencontre enfants parents, l’association l’Etape œuvre depuis 1997 pour une médiation dans le cadre de mesures judiciaires de droits de garde ou de visite. Elle contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d’accueil des enfants, des parents et des tiers.

Afin de permettre à l’Etape de réaliser ses missions le CCAS met à disposition de l’association une partie des locaux au sein du foyer restaurant de la Livrée à titre gracieux pour l’année 2026 renouvelable 3 fois pour la même durée les samedis y compris en période de vacances scolaires de 8H30 à 18H00. Autorisation de signature de la convention

ADOPTÉE

Délib. n° 2026_83 - DIRECTION RESSOURCES HUMAINES : Création de poste de travail

Afin de tenir compte de l’évolution de l’établissement, de son développement, et de la mise en place de nouveaux projets, il est nécessaire d’établir une délibération actant la création de poste de travail suivant au CCAS d’Avignon.

Cet emploi permanent doit être pourvu par un fonctionnaire. En cas de vacance d’emploi non pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recours à un contractuel peut être autorisé conformément aux conditions fixées à l’article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l’article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Vu la délibération cadre n° 2026_32, autorisant le recrutement d’agents contractuels sur emplois vacants, pour remplacement, pour besoins saisonniers, renforts temporaires et autres contrats prévus par le Code général de la fonction publique

- création de :

Nb	ETP	Filière	Catégorie	Grade
1	1 TC	Administrative	A	Tous grades du cadre d’emploi des attachés territoriaux

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES